

WILLY SAMYN BV

Nijverheidslaan 5 T +32 (0)56 50 02 32
B-8890 Dadizele info@samynbvba.be
www.samynbvba.be

DEMANDE DE DEVIS

Veuillez vérifier les données ci-dessous et corriger et/ou remplir si nécessaire:

Nom Client :	Forme de société
Rue :	Nr.
Ville:	CP
Tel. GSM.....	FAX.....
Nom de contact	

<u>Données de facturation:</u>	
Nom :	Forme de société :
Rue:	Nr.
Ville:	PC
N° de TVA :	Tarif TVA :
<i>A remplir seulement si l'adresse de facturation n'est pas identique à l'adresse du client !</i>	

Date de la facture : Date des travaux :

Description des dégâts selon client, où retrouve-t-il la fenêtre/porte dans la façade et dans quelle espace ;

.....
.....

En cas de bris de glace :

Description de dégâts selon client, où retrouve-t-il la fenêtre/porte dans la façade et dans quelle espace et quelles sont les mesures ?

.....
.....

ATTENTION : Bris de glace n'est jamais sous garantie. En cas de condensation il y a une garantie de 10 ans. Seulement le verre sera remboursé. Les heures de travaux et frais de déplacement seront facturés.

Nous sommes obligées de vous demander de nous faire un virement en avance des **frais de dossiers de 100€**. **Ce montant sera déduit du montant total de la facture après les travaux.** Merci de verser la somme sur notre compte BE18 4656 1376 1165 sous référence de « demande devis + votre nom ».

- Chaque intervention sera exécutée en régie. L'équipe d'intervention consiste de 2 personnes. Dans des circonstances exceptionnelles il est possible que l'intervention est effectué d'une seule personne.
- Frais de déplacement
 - Compensation de kilomètres de 0.75€ par kilomètre
 - Compensation travailleurs : Travail sur place à 50€/heure par travailleur
Déplacement à 50€/heure par travailleur.

Les frais de déplacement des travailleurs peuvent être réduit en cas que les travaux seront combinés avec d'autres dans votre région.

Pour accord : Date:
Nom:

Signature.....